

RAPPORT
ANNUEL
DÉCEMBRE 2023

AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	12
Informations spécifiques	13
Informations réglementaires	14
Certification du Commissaire aux comptes	21
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Hors-Bilan	29
Compte de Résultat	30
Annexes aux comptes annuels	31
Règles et méthodes comptables	32
Evolution de l'Actif net	37
Compléments d'information	38
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	47
Annexe(s)	50
Caractéristiques de l'OPC	51
Information SFDR	60
Loi Energie Climat (LEC)	69

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Les investisseurs se sentent de plus en plus rassurés quant aux nombreux points d'inquiétude de l'année dernière, qu'il s'agisse de l'immobilier qui a peut-être atteint un plancher, des anticipations de « pivot » de la politique monétaire des banques centrales ou des données macroéconomiques sur l'emploi et l'inflation qui ont été meilleures que prévu. L'optimisme a également été alimenté par la réouverture de la Chine, alors que le pays est en phase de transition après les confinements liés au COVID, et par le fait que l'Europe semble disposer de suffisamment de gaz pour cet hiver. Le marché est passé de l'idée d'une récession imminente à celle d'un atterrissage en douceur plus ou moins réussi. D'une manière générale, les commentaires sur la saison des résultats semblent favorables, et les attentes d'une révision globale à la baisse des prévisions pour 2023 ne semblent pas se matérialiser. Dans ce contexte, un grand nombre des titres qui avaient sous-performé l'année dernière ont fortement rebondi, notamment dans les secteurs des technologies et de la consommation discrétionnaire. Les secteurs défensifs, tels que les services aux collectivités, ont sous-performé. Les titres liés à la chaîne de valeur de l'e-mobilité, qui avaient connu un accès de faiblesse en décembre, ont connu un début d'année très robuste. Au sein du fonds, le thème Transition énergétique a enregistré les meilleures performances, grâce aux valeurs de l'e-mobilité et à l'exposition à des valeurs de croissance de qualité dans le segment Efficacité énergétique. Le thème de l'agroalimentaire, qui a bénéficié des bonnes performances des fournisseurs, lui a emboité le pas, suivi de près par le secteur de l'eau, qui a également surperformé le marché, à la faveur des solides performances dans le segment plus cyclique des infrastructures hydrauliques.

Février 2023

Le mois de février a été marqué par des données microéconomiques et macroéconomiques à la fois contradictoires et hétérogènes. Les entreprises en portefeuille ont publié des résultats globalement satisfaisants, mais le marché y a réagi avec prudence voire incohérence, puisque certaines surprises positives en termes de résultats ou de perspectives ont engendré des sous-performances boursières, alors que des déceptions ont été suivies par une surperformance des titres concernés. Du côté macroéconomique, les taux d'inflation plus élevés que prévu ont eu l'impact le plus net, faisant remonter les rendements obligataires à long terme. Au niveau sectoriel, les pires performances sont venues de l'énergie et des matériaux, mais aussi de l'immobilier et des services aux collectivités, très sensibles aux taux d'intérêt. Mais si l'on compare les rendements sectoriels du portefeuille à ceux de l'indice MSCI ACWI, on constate que d'autres facteurs spécifiques aux entreprises étaient à l'œuvre au cours du mois. Les valeurs industrielles étaient bien orientées, soutenues par la dynamique macroéconomique (économie mondiale plus résiliente que prévu) et les commentaires des entreprises lors des publications de résultats. En ce qui concerne le portefeuille, c'est le secteur de l'eau qui a affiché la meilleure performance, en territoire positif. En revanche, les secteurs de la transition énergétique et de l'agriculture ont sous-performé le marché, accusant une baisse d'une ampleur équivalente. Parmi les segments, l'énergie renouvelable et les services liés à l'eau étaient relativement faibles, pénalisés par le rebond des taux d'intérêt. Le segment de l'infrastructure de l'eau était très robuste, dynamisé par des actualités macroéconomiques et microéconomiques supérieures aux attentes. Celui du traitement et de l'infrastructure agricole a aussi signé une belle performance, soutenu par un sentiment plus positif vis-à-vis de l'économie agricole, par les bénéfices et par un rebond après un mois de janvier décevant.

Mars 2023

Les marchés ont connu un mois de mars une fois de plus dynamique, avec pour principal moteur - au-delà les tiraillements actuels entre l'inflation et la croissance économique - les renflouements de plusieurs banques aux États-Unis. Si le secteur financier a été malmené, les valeurs technologiques, en particulier les méga-capitalisations, ont, quant à elles, signé de solides performances. Bien que le marché ait été fortement perturbé, avec des écarts importants entre les performances des secteurs et les styles, le mois a été difficile pour la stratégie par rapport à l'ensemble du marché, principalement en ce qui concerne les capitalisations boursières, la stratégie étant sensiblement sous-pondérée dans le quintile des plus grandes capitalisations boursières. Les trois ressources ont toutes sous-performé le MSCI ACWI. L'agro-industrie a été à la peine, les paris sur la valeur et l'inflation se sont inscrits en retrait au cours du mois, sur fond de persistance de la crise de la potasse indienne. C'est désormais du passé, avec un contrat fixé à 422 dollars la tonne - un prix plus élevé que ce que l'on craignait - et le début de la saison des semis dans l'hémisphère nord, qui s'annonce importante avec des récoltes de maïs conséquentes (une culture qui nécessite des apports d'azote considérables). La transition énergétique a légèrement surperformé l'eau.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Avril 2023

Début avril, le marché a été marqué par un accord de limitation de l'offre de l'OPEP, tandis que perduraient les inquiétudes au sujet du système bancaire américain. Le marché était très étroit, favorisant les méga-capitalisations technologiques et les sociétés pétrolières en amont. Les inquiétudes concernant une éventuelle faiblesse à venir de l'économie se sont accrues, ce qui a soutenu les secteurs défensifs. Compte tenu de l'étroitesse du marché et de l'absence de méga-capitalisations technologiques et pétrolières dans le portefeuille, il n'est pas surprenant que la stratégie ait sous-performé. Les services aux collectivités, en particulier les services européens, ont bien résisté au sein de la poche de l'eau, notamment en raison de leurs qualités défensives et de leurs fondamentaux solides. Le segment des infrastructures hydrauliques a également enregistré de bons résultats, compte tenu de ses liens avec le marché du logement américain, qui semble se porter mieux que prévu, et des premiers signes indiquant que les fonds de relance des infrastructures américaines, approuvés en 2021, commencent enfin à être concrètement utilisés pour la réalisation de projets. Les trois ressources ont toutes sous-performé le MSCI ACWI. L'eau a été la plus performante des trois ressources. L'agro-industrie s'est trouvée en difficulté malgré des performances satisfaisantes dans les secteurs de l'agriculture et de l'infrastructure et de la transformation, alors que les stocks de machines et d'engrais sont restés à la traîne au cours du mois. En ce qui concerne la poche de la transition énergétique, le mois a été marqué par la faiblesse des actions liées aux véhicules électriques et à l'énergie solaire (à l'exception des installateurs d'énergie solaire, qui se sont bien comportés).

Mai 2023

En mai, l'orientation des marchés a été dictée par les négociations en cours sur le plafond de la dette aux États-Unis et un éventuel ralentissement de l'économie. L'étroitesse du marché s'est maintenue, les technologies de l'information étant le secteur le plus performant, et ce de loin, grâce à l'optimisme croissant autour de l'intelligence artificielle. Les prix du pétrole brut ont chuté en mai, l'incertitude persistante concernant les conditions économiques continuant de limiter les anticipations en matière de croissance de la demande mondiale de pétrole. Compte tenu de l'étroitesse du marché et de la plus faible exposition de la stratégie aux grandes capitalisations technologiques, il n'est pas surprenant que le fonds ait sous-performé le marché au sens large. Le segment de l'efficacité énergétique a le mieux résisté, à la faveur de son exposition aux valeurs technologiques des semi-conducteurs. Cependant, l'absence de valeurs pétrolières et du secteur des matériaux traditionnels au sein du portefeuille lui a permis de surperformer par rapport à l'indice des ressources naturelles. Les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt, tels que les services aux collectivités, n'ont pas eu les faveurs des investisseurs, ce qui a entraîné un accès de faiblesse des services aux collectivités dans le segment de l'eau. Une seule de ces trois ressources a surperformé l'ACWI. La transition énergétique a signé la meilleure performance des trois ressources en raison de la forte contribution de ses participations dans des sociétés de semi-conducteurs, de compteurs intelligents et d'équipements renouvelables américains. Suivi du segment de l'eau, avec une solide dynamique dans les domaines de l'infrastructure et des technologies de l'eau, bien que quelque peu compensée par la faiblesse des services publics d'approvisionnement en eau. L'agroalimentaire a été à la peine au cours du mois, malgré une performance satisfaisante des actions du secteur agricole, les actions des secteurs des machines et des engrais restant à la traîne.

Juin 2023

Le mois de juin a été pour le moins singulier, avec une forte dispersion des performances dans l'ensemble du portefeuille. D'une manière générale, le mois a été marqué par un appétit croissant pour le risque. Aux États-Unis, les titres sensibles à l'économie, en particulier ceux liés aux marchés de la construction, ont signé des performances plutôt solides, tandis que les valeurs plus défensives et moins risquées ont été en difficulté. En Europe continentale, en revanche, la stratégie a eu l'effet inverse, les titres industriels étant à la traîne alors que les services aux collectivités se sont bien comportés. Avec pour effet net pour le portefeuille la surperformance deux ressources, l'eau et l'agroalimentaire, tandis que l'énergie propre a sous-performé au cours de la période. Les services aux collectivités ont été le secteur le moins performant à l'échelle mondiale et notre sélection de titres au sein de ce secteur a eu une incidence pénalisante, quelque peu compensée par notre surpondération dans un secteur industriel qui s'est montré solide. La sélection des titres s'est également avérée décevante dans les secteurs des technologies (Samsung SDI/First Solar contre Apple/Nvidia) et de la consommation discrétionnaire (les secteurs de l'automobile et des croisières ont apporté une contribution positive importante). Au sein de chaque ressource, la performance a été contrastée avec des segments qui ont gagné du terrain et d'autres qui en ont cédé. Dans le secteur de l'énergie, les actions liées à l'efficacité énergétique ont réalisé un beau parcours, en raison de leurs liens avec les marchés de l'automobile et de la

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

construction, tandis que les titres liés aux énergies renouvelables ont été à la peine. En ce qui concerne l'agroalimentaire, les sociétés d'engrais ont enregistré de bonnes performances, tandis que les entreprises de transformation et d'ingrédients ont montré des signes de fragilité. Dans le secteur de l'eau, les titres liés aux infrastructures ont fortement progressé une fois encore en raison de leurs liens avec les marchés de la construction, tandis que les titres liés aux services aux collectivités sont restés à la traîne, en particulier aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Juillet 2023

L'inflation a repris en juillet, les secteurs de l'énergie, des matériaux et de la finance ayant enregistré de bonnes performances et les taux d'intérêt à long terme étant repartis à la hausse. Les secteurs défensifs tels que la santé, les services aux collectivités et les biens de consommation courante ont quant à eux souffert. L'effet net a été une performance nettement supérieure à celle de l'indice ACWI. Comme prévu, cela s'est reflété dans les performances sous-jacentes du portefeuille, les trois segments de l'agroalimentaire ayant enregistré de fortes progressions, aidés par certains signes de stabilisation des prix des engrais et par la reprise du débat concernant les capacités d'exportation de l'Ukraine. Au sein des ressources Transition énergétique et Eau, les services aux collectivités ont peiné. Alors que les segments de l'efficacité énergétique et de l'infrastructure de l'eau, à bêta plus élevé et à forte composante industrielle, se sont bien comportés en juillet, quelques niches ont eu des effets négatifs sur le segment des énergies renouvelables, à savoir les actions liées au lithium et celles liées aux onduleurs.

Août 2023

Le mois d'août était riche en incertitudes dans le monde des actions internationales : un rebond des cours à la fin du mois a permis d'effacer la plupart des pertes subies depuis le 1er août. Sur le plan sectoriel, le secteur de l'énergie s'est nettement démarqué, soutenu par la hausse continue du cours du pétrole pendant le mois. À l'inverse, les services aux collectivités étaient la lanterne rouge du mois et notre surpondération de ce secteur continue de grever la performance relative. Alors que le secteur des matériaux est resté à la traîne, la vigueur du secteur de l'énergie (sous-pondéré) explique largement la sous-performance par rapport à l'indice Natural Resource. Les publications de résultats ont touché à leur fin et les actions liées à l'énergie renouvelable au sein de la poche Energy Transition ont été malmenées. Des actualités relatives au marché des convertisseurs solaires ont pénalisé la plupart des titres liés au solaire. De plus, la dépréciation par Orsted (non détenu dans le portefeuille) de ses projets éoliens offshore aux États-Unis a eu un effet négatif sur d'autres actions liées à l'éolien. De ce fait, la poche Energy Transition a signé la pire performance des trois. À l'inverse, Agriculture et Water ont surperformé l'ensemble du marché pendant le mois sous revue.

Septembre 2023

La stratégie a connu un mois de septembre difficile. L'exposition de la stratégie aux actions sensibles aux rendements, que ce soit des titres de services aux collectivités, des actions de qualité et à faible volatilité, ou des actions liées aux énergies renouvelables, s'est avérée préjudiciable sur la période, alors que le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans poursuivait son ascension. Sur l'ensemble du marché, deux secteurs auxquels la stratégie avait réduit son exposition ont affiché une belle performance : celui de l'énergie en premier lieu, soutenu par la hausse des prix du pétrole et du gaz, mais aussi la finance. Les secteurs des technologies de l'information, de l'immobilier et des services aux collectivités ont été durement touchés pendant cette période. Le secteur de la construction avait en partie compensé le recul des services aux collectivités au début de l'année 2023, mais il a aussi décliné le mois dernier. Le secteur des engrais, qui avait souffert en début d'année, a apporté une contribution positive : en effet, les prix des engrais se stabilisent, quoique à un niveau plus bas, et la demande est encourageante pour le restockage des distributeurs et les applications en automne. Parmi les trois segments les moins performants du fonds, celui de l'agriculture a signé les meilleurs résultats, suivi de l'eau, et enfin de la transition énergétique. Les températures mondiales en surface sur les trois derniers mois ont révélé un réchauffement planétaire sans précédent, accentuant l'urgence des efforts d'atténuation et faisant pressentir des conditions météorologiques plus extrêmes, et donc des besoins accrus en gestion de l'eau et de l'agriculture.

Octobre 2023

Le mois d'octobre aura été défavorable au portefeuille, car la saison des résultats du troisième trimestre a démarré et, avec elle, la volatilité des prix des actions s'est accrue. Sur le marché au sens large, les services de communication et les technologies de l'information ont compté parmi les secteurs les plus performants, tandis que les matériaux et l'immobilier ont été parmi les moins bien orientés. Après une très longue phase de sous-performance, le secteur des services aux collectivités s'est hissé non loin des secteurs les plus

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

performants durant le mois, ce qui a bien profité à la stratégie. Si la poche liée à la thématique de l'eau s'est mieux comportée que le marché, portée par les services aux collectivités et les segments de qualité supérieure des technologies de l'eau, les autres ressources ont connu des difficultés. Les énergies renouvelables ont continué à pâtir des mauvaises nouvelles sur le marché des onduleurs solaires, tandis que l'exposition de l'efficacité énergétique aux marchés des véhicules électriques a été fragilisée par les craintes d'un ralentissement du taux de croissance des véhicules électriques. L'efficacité énergétique, de même que les infrastructures hydrauliques, ont également été mises à mal par l'impact des inquiétudes économiques sur les valeurs à bêta élevé et plus cycliques. Les segments de l'agroalimentaire sont restés à la traîne, principalement en raison de la morosité de fournisseurs tels que Nutrien.

Novembre 2023

La stratégie a connu un bon mois de novembre, après un mois d'octobre médiocre. Un rendement des bons du Trésor américain à 10 ans en recul après avoir atteint des sommets en cumul annuel a contribué à cette évolution, car on s'attend de plus en plus à ce que les taux d'intérêt aient atteint leur « pic » aux États-Unis maintenant que les chiffres de l'inflation publiés semblent être sous contrôle. Dans ce contexte, les actions sensibles aux taux d'intérêt détenues dans le cadre de la stratégie, de même que les actions les plus à la traîne depuis le début de l'année se sont redressées. Les technologies de l'information et les biens de consommation cycliques ont compté parmi les secteurs les plus performants, tandis que l'énergie et les biens de consommation de base ont été parmi les moins bien orientés. Les thèmes de la transition énergétique et des ressources en eau ont été forts, tandis que le secteur agricole s'est laissé distancer par le marché. Le segment des énergies renouvelables a affiché un fort rebond après plusieurs mois de faiblesse. Les segments des infrastructures et des technologies de l'eau ont tiré parti de la baisse des taux d'intérêt, qui a soutenu les actions de traitement de l'eau de meilleure qualité et moins volatiles, ainsi que les expositions à la construction, tandis que les valeurs industrielles européennes ont fortement rebondi après une période de morosité et des valorisations déprimées. Des zones de faiblesse ont néanmoins été constatées, notamment les services aux collectivités chinois et les marchés finaux liés à l'automobile, tels que les fournisseurs de lithium. Les valeurs agricoles ont fait preuve de fragilité, tout comme d'autres valeurs inflationnistes, telles que les entreprises de l'énergie et de l'industrie minière sur le marché au sens plus large.

Décembre 2023

Le mois de décembre s'est inscrit dans la continuité du rebond de novembre induit par le changement de cap de la Fed, avec de bonnes performances du portefeuille et du marché. Le secteur de l'industrie, intrinsèquement surpondéré dans le portefeuille, a été l'un des plus performants, tandis que le secteur de l'énergie, naturellement sous-pondéré, a accusé un retard. L'essentiel de la surperformance est néanmoins attribuable à la sélection des titres, car certains des titres à bêta élevé et sensibles aux taux d'intérêt au sein du segment de la transition énergétique ont connu un rebond assez important. Les trois ressources ont toutes devancé le marché (ACWI) en décembre. La transition énergétique a particulièrement brillé, sous l'impulsion des actions liées aux énergies renouvelables. Le segment de l'agroalimentaire, à la traîne pendant la majeure partie de cette année, a été le deuxième plus performant, suivi par le segment de l'eau, où les valeurs liées aux infrastructures et à la technologie ont été particulièrement dynamiques.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT (C) en devise EUR : 8,65% / 18,06% avec une Tracking Error de 9,86%
- Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - P (C) en devise EUR : 8,03% / 18,06% avec une Tracking Error de 9,43%
- Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - PERI (C) en devise EUR : 8,21% / 18,06% avec une Tracking Error de 9,69%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
XYLEM	14 429 189,92	9 689 264,32
SAMSUNG SDI CO LTD	19 429 427,21	836 457,43
FIRST SOLAR INC	11 960 404,93	7 961 420,34
DANAHER CORP	3 965 056,57	15 608 376,64
NXP SEMICONDUCTO	6 861 860,14	9 911 806,31
UNIVERSAL DISPLAY	7 111 076,09	7 935 624,93
UNITED UTILITIES GROUP	8 149 907,38	6 894 598,12
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	8 720 723,77	5 555 749,13
HALMA PLC	12 908 881,68	689 533,28
STANTEC INC	1 722 709,34	9 649 045,01

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2023
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	29 922,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,008
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C	
Frais de gestion variables acquis	451 633,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,358
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	6 009,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,019

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 01 janvier 2023 Modification Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 01 janvier 2023 Modification L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le 01 janvier 2023 Modification Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 01 janvier 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 1er janvier 2023

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

▪ Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

▪ Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,**
- **armes chimiques et biologiques⁵,**

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

AMUNDI KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



AMUNDI KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.05.14 10:03:01 +0200



OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	557 618 424,52	406 030 312,82
Actions et valeurs assimilées	557 618 424,52	406 030 312,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	557 618 424,52	406 030 312,82
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 342 717,77	1 306 046,77
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 342 717,77	1 306 046,77
COMPTES FINANCIERS	6 577 839,55	27 183 454,44
Liquidités	6 577 839,55	27 183 454,44
TOTAL DE L'ACTIF	566 538 981,84	434 519 814,03

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	548 917 723,33	344 349 518,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13 048 528,16	84 441 687,27
Résultat de l'exercice (a,b)	1 628 758,08	1 392 757,14
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	563 595 009,57	430 183 962,62
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	2 943 972,27	4 278 377,56
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 943 972,27	4 278 377,56
COMPTES FINANCIERS		57 473,85
Concours bancaires courants		57 473,85
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	566 538 981,84	434 519 814,03

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	292,07	1 468,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 324 911,14	11 051 564,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	8 325 203,21	11 053 032,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		22 564,36
Autres charges financières		
TOTAL (2)		22 564,36
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 325 203,21	11 030 467,69
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	7 442 784,33	9 635 107,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	882 418,88	1 395 360,50
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	746 339,20	-2 603,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 628 758,08	1 392 757,14

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013282514 - Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

FR0007070594 - Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C : Taux de frais maximum de 1% TTC

FR001400DLT0 - Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C : Taux de frais maximum de 1,60% TTC

Commission de surperformance

-Part C : Néant

-Part P- C : 20% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence

-Part PERI-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI Monde.

Ainsi, à compter du 03 janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 03 janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part/action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	430 183 962,62	496 671 916,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	129 028 877,32	8 904 348,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 451 048,25	-29 237 630,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 878 078,33	95 010 721,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 154 153,08	-44 548 526,35
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-562 664,61	-942 273,62
Différences de change	-11 890 176,40	7 860 285,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	30 679 714,76	-104 930 240,09
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	33 269 919,92	2 590 205,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 590 205,16	-107 520 445,25
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	882 418,88	1 395 360,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	563 595 009,57	430 183 962,62

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 577 839,55	1,17
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 577 839,55	1,17								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 KRW		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	290 361 293,12	51,52	73 356 611,31	13,02	23 903 631,09	4,24	86 818 842,74	15,40
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	555 663,12	0,10	594 938,74	0,11			550 917,09	0,10
Comptes financiers	111 501,23	0,02					57 017,29	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	175 199,10
	Souscriptions à recevoir	575 035,47
	Coupons et dividendes en espèces	1 592 483,20
TOTAL DES CRÉANCES		2 342 717,77
DETTES		
	Rachats à payer	1 677 563,78
	Frais de gestion fixe	682 386,39
	Frais de gestion variable	584 022,10
TOTAL DES DETTES		2 943 972,27
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-601 254,50

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C		
Parts souscrites durant l'exercice	30,66752	1 371 031,31
Parts rachetées durant l'exercice	-129,14894	-5 806 821,20
Solde net des souscriptions/rachats	-98,48142	-4 435 789,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 487,17082	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC		
Parts souscrites durant l'exercice	43 989,944	5 872 970,13
Parts rachetées durant l'exercice	-207 004,197	-27 857 097,67
Solde net des souscriptions/rachats	-163 014,253	-21 984 127,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 617 799,364	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1 287 786,733	121 784 875,88
Parts rachetées durant l'exercice	-18 791,211	-1 787 129,38
Solde net des souscriptions/rachats	1 268 995,522	119 997 746,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 268 996,522	

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	681 025,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 777 054,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	29 922,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	497 138,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	451 633,10
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	1,45
Frais de gestion variables acquis	6 009,70
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	1 628 758,08	1 392 757,14
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	1 628 758,08	1 392 757,14

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	522 069,97	1 002 548,62
Total	522 069,97	1 002 548,62

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	664 453,06	390 208,41
Total	664 453,06	390 208,41

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	442 235,05	0,11
Total	442 235,05	0,11

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 048 528,16	84 441 687,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	13 048 528,16	84 441 687,27

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 594 903,22	13 363 251,03
Total	1 594 903,22	13 363 251,03

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 470 194,42	71 078 435,63
Total	8 470 194,42	71 078 435,63

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	2 983 430,52	0,61
Total	2 983 430,52	0,61

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	442 302 638,22	410 964 735,40	496 671 916,99	430 183 962,62	563 595 009,57
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C en EUR					
Actif net	71 963 048,16	63 784 805,28	78 225 535,98	68 192 231,31	69 488 360,84
Nombre de titres	1 913,39131	1 768,37194	1 663,23150	1 585,65224	1 487,17082
Valeur liquidative unitaire	37 610,2095	36 069,7904	47 032,2597	43 005,7925	46 725,2046
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1 195,55	-1 395,17	3 904,29	8 427,60	1 072,44
Capitalisation unitaire sur résultat	561,19	410,93	482,85	632,26	351,04
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC en EUR					
Actif net	370 339 590,06	347 179 930,12	418 446 381,01	361 991 639,56	368 121 143,13
Nombre de titres	3 172 181,735	3 119 468,471	2 903 009,437	2 780 813,617	2 617 799,364
Valeur liquidative unitaire	116,7460	111,2945	144,1422	130,1747	140,6223
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,71	-4,31	11,96	25,56	3,23
Capitalisation unitaire sur résultat	1,09	0,64	0,69	0,14	0,25
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C en EUR					
Actif net				91,75	125 985 505,60
Nombre de titres				1,000	1 268 996,522
Valeur liquidative unitaire				91,7500	99,2796
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				0,61	2,35
Capitalisation unitaire sur résultat				0,11	0,34

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AUSTRALIE				
WOODSIDE ENERGY GROUP LTD	AUD	0,0000009		
TOTAL AUSTRALIE				
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	88 047	4 965 850,80	0,88
TOTAL AUTRICHE			4 965 850,80	0,88
BERMUDES				
BEIJING ENTERP. WATER	HKD	15 654 000	3 157 749,76	0,56
TOTAL BERMUDES			3 157 749,76	0,56
BRESIL				
SANEAMENTO MINAS GERAIS-COPASA	BRL	1 639 000	6 255 503,69	1,11
TOTAL BRESIL			6 255 503,69	1,11
CANADA				
NUTRIEN LTD	CAD	278 198	14 257 504,26	2,53
STANTEC INC	CAD	62 117	4 536 596,50	0,80
TOTAL CANADA			18 794 100,76	3,33
CHILI				
SOC QUIMICA Y MINERA DE CHILE SA -ADR	USD	111 500	6 078 423,03	1,08
TOTAL CHILI			6 078 423,03	1,08
CHINE				
BYD COMPANY LTD H	HKD	257 000	6 387 943,08	1,13
TOTAL CHINE			6 387 943,08	1,13
COREE DU SUD				
COWAY	KRW	255 731	10 281 880,35	1,82
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	41 058	13 621 750,74	2,42
TOTAL COREE DU SUD			23 903 631,09	4,24
DANEMARK				
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	652 225	18 749 866,52	3,33
TOTAL DANEMARK			18 749 866,52	3,33
ETATS-UNIS				
A.O.SMITH CORP	USD	123 263	9 199 114,40	1,63
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	USD	35 895	4 570 020,19	0,81
AECOM	USD	136 294	11 404 204,43	2,03
ALBEMARLE CORP	USD	21 486	2 810 208,92	0,49
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	92 213	11 018 145,00	1,96
BORGWARNER INC	USD	211 759	6 872 366,95	1,22
CALIFORNIA WATER SERVICE GROUP	USD	135 597	6 367 099,43	1,13
CORE ET MAIN INC-CLASS A	USD	156 360	5 719 918,16	1,01
DEERE & CO	USD	24 646	8 921 555,26	1,58
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	53 627	11 690 991,84	2,07

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE

ENVIRONNEMENT

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENPHASE ENERGY	USD	32 920	3 937 943,06	0,70
FIRST SOLAR INC	USD	101 359	15 807 838,25	2,81
HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE	USD	529 882	13 229 661,49	2,34
ITRON INC.	USD	203 843	13 933 992,60	2,47
LIVENT CORP	USD	296 709	4 829 428,16	0,86
ORMAT TECHNOLOGIES INC	USD	131 853	9 046 429,97	1,61
PENTAIR PLC	USD	158 363	10 423 730,35	1,85
ROPER TECHNOLOGIES INC	USD	24 592	12 136 713,57	2,15
SHOALS TECHNOLOGIES GROUP -A	USD	355 888	5 006 562,73	0,89
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	USD	15 268	1 293 699,18	0,23
SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL	USD	933 885	12 892 541,76	2,29
SUNRUN INC	USD	682 913	12 135 592,44	2,15
TORO CO	USD	50 320	4 372 621,92	0,77
TRIMBLE NAVIGATION	USD	172 864	8 325 139,00	1,48
UNIVERSAL DISPLAY	USD	64 440	11 157 194,04	1,98
VALMONT INDUSTRIES INC	USD	18 778	3 969 448,04	0,71
VERALTO CORP-W/I	USD	54 694	4 072 899,51	0,72
WOLFSPEED INC	USD	75 452	2 971 906,50	0,53
XYLEM	USD	203 747	21 093 112,68	3,74
TOTAL ETATS-UNIS			249 210 079,83	44,21
FRANCE				
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	783 522	22 377 388,32	3,97
TOTAL FRANCE			22 377 388,32	3,97
HONG-KONG				
CHINA EVERBRIGHT ENVIRONMENT GROUP LTD	HKD	5 918 000	1 742 656,58	0,31
TOTAL HONG-KONG			1 742 656,58	0,31
IRLANDE				
GREENCOAT RENEWABLES PLC	EUR	10 975 369	11 150 974,90	1,98
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC	USD	115 997	6 052 656,57	1,07
KERRY GROUP PLC-A	EUR	113 569	8 933 337,54	1,59
KINGSPAN GROUP	EUR	59 020	4 627 168,00	0,82
TOTAL IRLANDE			30 764 137,01	5,46
ISRAEL				
ICL GROUP LTD	ILS	1 601 194	7 370 463,74	1,31
TOTAL ISRAEL			7 370 463,74	1,31
JAPON				
KUBOTA CORP	JPY	399 100	5 439 352,98	0,97
KURITA WATER INDS JPY50	JPY	170 500	6 043 399,13	1,07
TOTAL JAPON			11 482 752,11	2,04
JERSEY				
APTIV PLC	USD	129 137	10 488 545,37	1,86
TOTAL JERSEY			10 488 545,37	1,86

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MEXIQUE				
ORBIA ADVANCE CORP SAB DE CV	MXN	2 576 800	5 182 058,62	0,92
TOTAL MEXIQUE			5 182 058,62	0,92
PAYS-BAS				
AALBERTS INDUSTRIES	EUR	163 878	6 433 850,28	1,14
ALFEN BEHEER BV	EUR	45 139	2 720 978,92	0,48
ASML HOLDING NV	EUR	17 175	11 708 197,50	2,08
NXP SEMICONDUCTO	USD	89 128	18 531 588,32	3,29
TOTAL PAYS-BAS			39 394 615,02	6,99
ROYAUME-UNI				
FERGUSON PLC	GBP	48 659	8 470 613,52	1,50
GENUS PLC	GBP	231 708	5 802 392,94	1,03
HALMA PLC	GBP	483 335	12 739 451,16	2,26
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	363 084	10 805 996,61	1,92
TATE & LYLE PLC	GBP	1 189 121	9 043 110,48	1,60
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	1 450 619	17 736 204,85	3,15
WEIR GROUP (THE)	GBP	402 331	8 758 841,75	1,56
TOTAL ROYAUME-UNI			73 356 611,31	13,02
SUISSE				
ABB LTD	CHF	191 816	7 695 747,88	1,37
DSM FIRMENICH	EUR	111 525	10 260 300,00	1,82
TOTAL SUISSE			17 956 047,88	3,19
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			557 618 424,52	98,94
TOTAL Actions et valeurs assimilées			557 618 424,52	98,94
Créances			2 342 717,77	0,42
Dettes			-2 943 972,27	-0,53
Comptes financiers			6 577 839,55	1,17
Actif net			563 595 009,57	100,00

Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PERI-C	EUR	1 268 996,522	99,2796
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT C	EUR	1 487,17082	46 725,2046
Part AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT PC	EUR	2 617 799,364	140,6223

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Annexe(s)

Produit

AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0007070594 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, vous investissez dans un fonds exposé aux actions internationales participant à la transition énergétique et écologique.

L'objectif de gestion du fonds consiste à tirer profit des éventuelles opportunités d'investissement des marchés actions internationaux sur la durée de placement recommandée par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées à la transition énergétique et écologique, après prise en compte des frais courants.

Compte tenu de la thématique spécifique, le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI ALL Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner, au sein d'entreprises internationales, celles favorisant la transition énergétique et écologique. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière.

L'univers de départ comprend environ 650 entreprises internationales qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructure et de nourriture à la planète et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie circulaire.

Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion normative et sectorielle d'Amundi (exclusions légales sur l'armement controversé, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac) et applique les exclusions du référentiel du label Greenfin sur les combustibles fossiles, la filière nucléaire ainsi que les exclusions partielles. Le fonds ne bénéficie pas du label Greenfin.

A partir de là, l'équipe de gestion classe les entreprises de l'univers investissable en 3 groupes selon le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs dans les "éco-activités" (énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture & forêt et l'adaptation au changement climatique): celles qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type I), celles qui réalisent entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type II) et celles qui réalisent entre 0 et 10% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type III).

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une analyse fondée sur la transition énergétique et écologique.

Au sein de l'univers investissable filtré et catégorisé, la sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des bénéfices de la société et de sa capacité à réaliser une croissance régulière sur le long terme, appréciation du risque spécifique, valorisation...) et extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (cette analyse permet ainsi l'attribution à chaque émetteur d'un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score)). En outre, l'équipe de gestion sélectionne les titres en respectant les contraintes suivantes:

- au moins 20% de valeurs de Type I
- au moins 75% de valeurs de Type I et II
- et au maximum 25% de valeurs de Type III et de titres de créances.

Le portefeuille cible est ainsi composé de 50 à 90 valeurs dont le nombre peut évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion.

Le fonds a vocation à être exposé à 100% aux actions; en pratique l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum de 60%. Il s'agit d'actions internationales de moyenne et grande capitalisation.

En outre, le fonds peut s'exposer à des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 20% de l'actif net. Le fonds peut être exposé au risque de change; il s'agit de toutes devises de l'OCDE et hors OCDE.

Le fonds peut également s'exposer aux marchés de taux jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

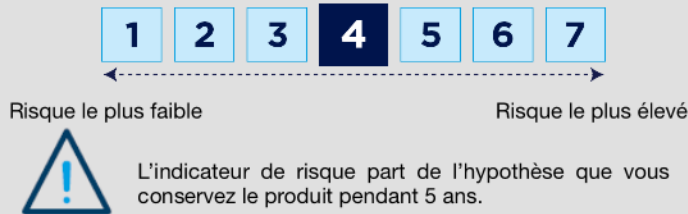
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 370	€1 370
	Rendement annuel moyen	-86,3%	-32,8%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 210	€8 110
	Rendement annuel moyen	-17,9%	-4,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 200	€14 730
	Rendement annuel moyen	2,0%	8,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 510	€17 470
	Rendement annuel moyen	35,1%	11,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 22/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€679	€1 937
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,22% avant déduction des coûts et de 8,05% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	105,07 EUR
Coûts de transaction	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	73,43 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013282514 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, vous investissez dans un fonds exposé aux actions internationales participant à la transition énergétique et écologique.

L'objectif de gestion du fonds consiste à tirer profit des éventuelles opportunités d'investissement des marchés actions internationaux sur la durée de placement recommandée par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées à la transition énergétique et écologique, après prise en compte des frais courants.

Compte tenu de la thématique spécifique, le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI ALL Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner, au sein d'entreprises internationales, celles favorisant la transition énergétique et écologique. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière.

L'univers de départ comprend environ 650 entreprises internationales qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructure et de nourriture à la planète et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie circulaire.

Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion normative et sectorielle d'Amundi (exclusions légales sur l'armement controversé, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac) et applique les exclusions du référentiel du label Greenfin sur les combustibles fossiles, la filière nucléaire ainsi que les exclusions partielles. Le fonds ne bénéficie pas du label Greenfin.

A partir de là, l'équipe de gestion classe les entreprises de l'univers investissable en 3 groupes selon le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs dans les "éco-activités" (énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture & forêt et l'adaptation au changement climatique): celles qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type I), celles qui réalisent entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type II) et celles qui réalisent entre 0 et 10% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type III).

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une analyse fondée sur la transition énergétique et écologique.

Au sein de l'univers investissable filtré et catégorisé, la sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des bénéfices de la société et de sa capacité à réaliser une croissance régulière sur le long terme, appréciation du risque spécifique, valorisation...) et extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (cette analyse permet ainsi l'attribution à chaque émetteur d'un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score)). En outre, l'équipe de gestion sélectionne les titres en respectant les contraintes suivantes:

- au moins 20% de valeurs de Type I
- au moins 75% de valeurs de Type I et II
- et au maximum 25% de valeurs de Type III et de titres de créances.

Le portefeuille cible est ainsi composé de 50 à 90 valeurs dont le nombre peut évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion.

Le fonds a vocation à être exposé à 100% aux actions; en pratique l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum de 60%. Il s'agit d'actions internationales de moyenne et grande capitalisation.

En outre, le fonds peut s'exposer à des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 20% de l'actif net. Le fonds peut être exposé au risque de change; il s'agit de toutes devises de l'OCDE et hors OCDE.

Le fonds peut également s'exposer aux marchés de taux jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

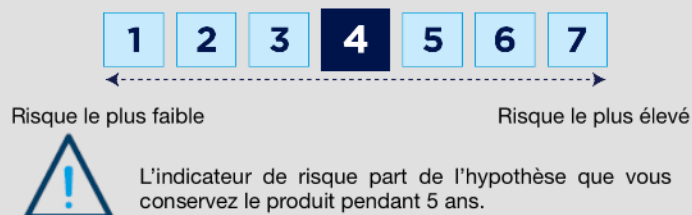
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 400	€1 400
	Rendement annuel moyen	-86,0%	-32,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 390	€8 240
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 400	€14 680
	Rendement annuel moyen	4,0%	8,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 780	€17 400
	Rendement annuel moyen	37,8%	11,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 22/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€509	€2 309
Incidence des coûts annuels**	5,2%	3,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,42% avant déduction des coûts et de 7,98% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	166,14 EUR
Coûts de transaction	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	75,36 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	17,84 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Produit

AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - PERI (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400DLT0 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT, vous investissez dans un fonds exposé aux actions internationales participant à la transition énergétique et écologique.

L'objectif de gestion du fonds consiste à tirer profit des éventuelles opportunités d'investissement des marchés actions internationaux sur la durée de placement recommandée par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées à la transition énergétique et écologique, après prise en compte des frais courants.

Compte tenu de la thématique spécifique, le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI ALL Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner, au sein d'entreprises internationales, celles favorisant la transition énergétique et écologique. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière.

L'univers de départ comprend environ 650 entreprises internationales qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructure et de nourriture à la planète et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie circulaire.

Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion normative et sectorielle d'Amundi (exclusions légales sur l'armement controversé, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac) et applique les exclusions du référentiel du label Greenfin sur les combustibles fossiles, la filière nucléaire ainsi que les exclusions partielles. Le fonds ne bénéficie pas du label Greenfin.

A partir de là, l'équipe de gestion classe les entreprises de l'univers investissable en 3 groupes selon le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs dans les "éco-activités" (énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture & forêt et l'adaptation au changement climatique): celles qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type I), celles qui réalisent entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type II) et celles qui réalisent entre 0 et 10% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type III).

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une analyse fondée sur la transition énergétique et écologique.

Au sein de l'univers investissable filtré et catégorisé, la sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des bénéfices de la société et de sa capacité à réaliser une croissance régulière sur le long terme, appréciation du risque spécifique, valorisation...) et extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (cette analyse permet ainsi l'attribution à chaque émetteur d'un score ESG allant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score)). En outre, l'équipe de gestion sélectionne les titres en respectant les contraintes suivantes:

- au moins 20% de valeurs de Type I
- au moins 75% de valeurs de Type I et II
- et au maximum 25% de valeurs de Type III et de titres de créances.

Le portefeuille cible est ainsi composé de 50 à 90 valeurs dont le nombre peut évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion.

Le fonds a vocation à être exposé à 100% aux actions; en pratique l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum de 60%. Il s'agit d'actions internationales de moyenne et grande capitalisation.

En outre, le fonds peut s'exposer à des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 20% de l'actif net. Le fonds peut être exposé au risque de change; il s'agit de toutes devises de l'OCDE et hors OCDE.

Le fonds peut également s'exposer aux marchés de taux jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

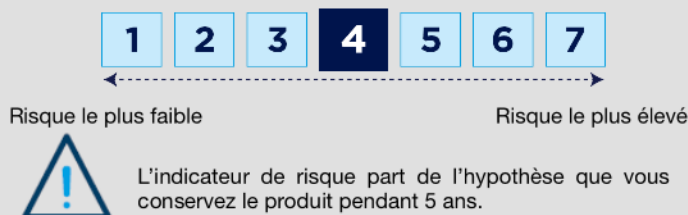
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 290	€1 290
	Rendement annuel moyen	-87,1%	-33,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 750	€7 650
	Rendement annuel moyen	-22,5%	-5,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 620	€13 620
	Rendement annuel moyen	-3,8%	6,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 740	€16 140
	Rendement annuel moyen	27,4%	10,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 22/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2014 et 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€1 223	€2 775
Incidence des coûts annuels**	12,5%	5,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,33% avant déduction des coûts et de 6,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,71% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	153,63 EUR
Coûts de transaction	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	69,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE
ENVIRONNEMENT

Identifiant d'entité juridique :
969500M4YUJ8899PG058

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **55,80%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : ().
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.065 (D+)**.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de

notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

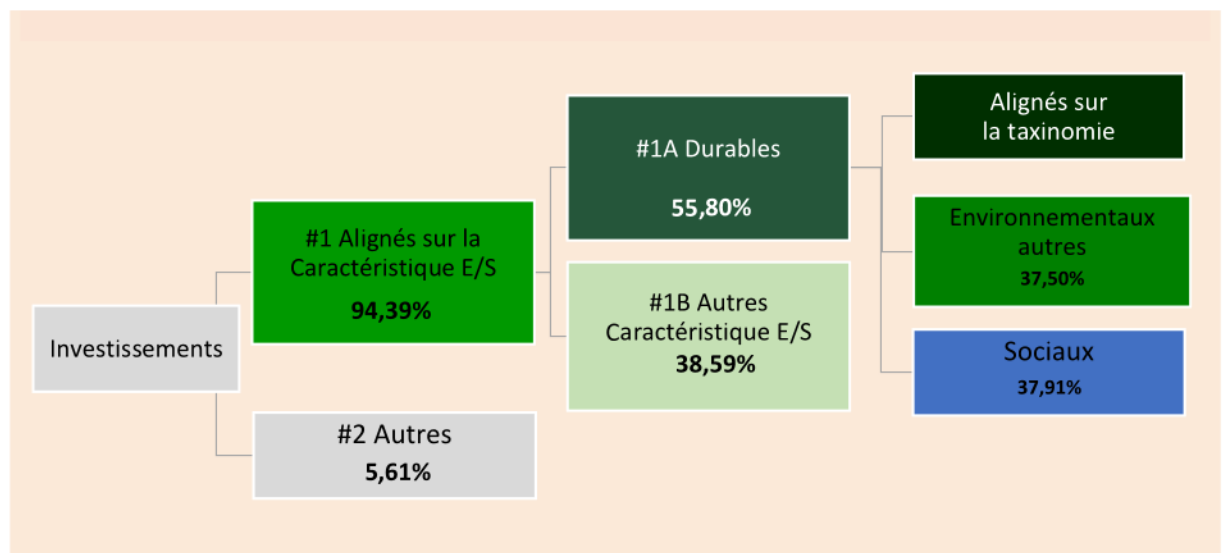


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?*



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?***

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☐

Non

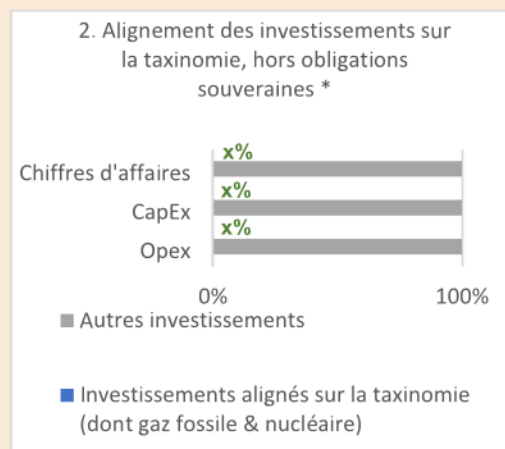
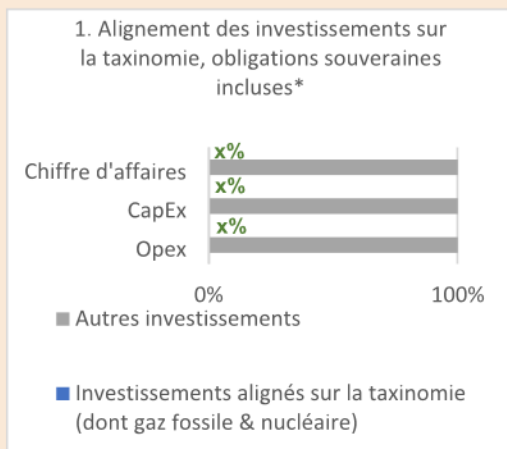
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

produit financier
à investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **37,50%** à la fin de la période.



Le symbole représente des investissements

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **37,91%** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com